

**Allocution d'ouverture de M. Eduard Belser,  
président du Conseil de banque,  
à l'Assemblée générale des actionnaires  
de la Banque nationale suisse du 28 avril 2000**

**Sécurité et stabilité dans un monde en mutation**

La sécurité, la liberté et la prospérité sont les principaux objectifs auxquels aspire la collectivité. En tant qu'institution publique, la Banque nationale doit elle aussi apporter sa contribution à leur réalisation. Elle a pour tâche, vous le savez, de mener une politique monétaire servant les intérêts généraux du pays.

Pour la politique monétaire, le maintien de la stabilité du niveau des prix est primordial. La Banque nationale, avec ses moyens, fournit ainsi la meilleure contribution à une évolution macroéconomique équilibrée.

La sécurité et la stabilité ne sont pas uniquement des objectifs assignés à la politique monétaire. Elles sont aussi les conditions du succès de l'action de la Banque nationale. La sécurité et la stabilité ne sont toutefois pas acquises une fois pour toute. L'ouvrage doit être constamment remis sur le métier, ce qui implique tout naturellement des incertitudes et des risques.

Le Conseil de banque - en particulier son Comité - est chargé d'exercer la surveillance sur la marche et la direction des affaires de l'institut d'émission. Il est par conséquent coresponsable de la solidité de l'entreprise. Dans cette optique, j'aimerais aborder quelques activités de la Banque, mais aussi plusieurs défis qu'elle doit relever.

La réorganisation des mouvements de numéraire s'est achevée, avec succès, à fin 1999. Dans le domaine du numéraire, les tâches portent sur tout ce qui entoure la fabrication des billets de banque, mais essentiellement sur le stockage, le transport et le tri. Par rapport aux ressources engagées dans l'exploitation, le numéraire reste le principal domaine d'activité de la Banque nationale. Celle-ci, je le rappelle, a dû procéder à cette

réorganisation pour que ses prestations soient adaptées à la demande. Le contrôle et le tri du numéraire ont été ainsi centralisés dans les comptoirs de Berne, Zurich, Genève et Lugano. La Banque nationale demeure cependant présente dans toutes les régions du pays pour assurer ses contacts traditionnels avec les milieux économiques et sociaux.

Cette réorganisation reflète également la volonté de la Banque nationale de se concentrer sur les tâches essentielles qui découlent de son mandat. Une structure légère, mais efficace doit permettre de fournir les prestations.

Aujourd'hui, l'informatique est fortement présente dans tout ce qui a trait à l'exploitation. La Banque nationale ne constitue pas une exception à cet égard. L'évolution est extrêmement rapide dans ce domaine. Depuis des années, d'importantes ressources humaines et financières sont engagées dans le développement de l'informatique. Les services chargés du trafic des paiements, des opérations bancaires et des travaux scientifiques comptent parmi les principaux utilisateurs. Dans tous les domaines, les applications doivent satisfaire à des exigences élevées en matière de sécurité et de fiabilité. Le passage à l'an 2000 a représenté un défi particulier, pour la Banque nationale également; les mesures préventives qu'elle a prises en coordination avec les principaux opérateurs sur les marchés financiers ont été, vous l'avez constaté, couronnées de succès.

Les exigences en matière de sécurité et de stabilité se posent non seulement sur le plan opérationnel, mais aussi et surtout dans le domaine financier.

De nouvelles conditions résultent de la modification, en novembre 1997, de la loi sur la Banque nationale - extension des opérations autorisées -, du nouvel article constitutionnel et de l'entrée en vigueur, le 1<sup>er</sup> mai prochain, de la loi sur l'unité monétaire et les moyens de paiement.

La suppression du rattachement du franc à l'or permettra à la Banque nationale d'évaluer son encaisse métallique au prix du marché. Après la réévaluation de son encaisse-or, l'institut d'émission détiendra des réserves monétaires supérieures à ce qui est nécessaire à la conduite de la politique monétaire. Il ne lui appartient toutefois pas de décider de l'affectation de ces réserves excédentaires. Le Parlement et le peuple seront appelés à se prononcer sur cette question. A long terme, la gestion des réserves excédentaires ne pourra pas non plus être confiée à la Banque nationale. Il est plus judicieux que les bénéficiaires prennent eux-mêmes les décisions concernant le placement de ce patrimoine.

La constitution mise à jour fait expressément obligation à la Banque nationale de détenir suffisamment de réserves monétaires. Il s'agit là avant tout d'avoirs en monnaies étrangères, qui sont liquides, non assortis d'une garantie de change et, partant, disponibles à des fins monétaires. De tels avoirs sont exposés à des risques de change, de taux d'intérêt et de crédit. Pour que ces risques soient contenus, les services concernés au sein de la Banque doivent, dans leurs opérations, se conformer à des directives et à des contraintes. La Direction de la gestion des risques a pour tâche de veiller à ce que les processus de décision et d'exécution soient respectés. Les risques sont donc systématiquement identifiés, limités et contrôlés. La Direction de la gestion des risques a été étoffée graduellement au cours des dernières années. Elle est placée sous la haute surveillance du Conseil de banque. Une délégation du Comité de banque est chargée tout particulièrement de cette tâche.

Les comptes de l'exercice 1999 montrent clairement quels sont les risques liés à la gestion de nos actifs. La hausse des taux d'intérêt a entraîné des pertes de cours sur les placements à revenu fixe. Ces pertes ont été cependant plus que compensées par des gains de change sur les placements en monnaies étrangères. Une fluctuation de 10% du cours du dollar engendre un gain ou une perte de près de 2 milliards de francs pour la Banque nationale. Cela indique à l'évidence la forte volatilité des résultats de l'institut d'émission.

Chaque entreprise repose en fin de compte sur ses ressources humaines. Avec ses 600 collaboratrices et collaborateurs, la Banque nationale a un effectif du personnel stable depuis des années. Sur le marché du travail, elle est en concurrence avant tout avec les autres établissements financiers. Des efforts permanents sont nécessaires pour que le personnel réponde qualitativement et quantitativement aux exigences. La formation et l'assistance demeurent des préoccupations constantes. La formation dans le domaine technique et dans la conduite du personnel, les cours de langue et le développement de la personnalité ont été poursuivis et approfondis l'an dernier. Les travaux en vue de réviser le règlement régissant les traitements nous permettront de mettre sur pied une politique salariale conforme à notre charte et tenant compte à la fois des fonctions, des prestations et du marché, mais aussi des caractéristiques de la Banque nationale.

Au cours de son histoire presque centenaire, la Banque nationale a dû continuellement adapter ses activités à un environnement en perpétuelle mutation. Il en sera bien évidemment de même à l'avenir.

Certains prophètes vont même jusqu'à rêver d'une monnaie Internet qui rendrait obsolètes les instituts d'émission tels que nous les connaissons aujourd'hui.

En outre, suivant la solution que notre pays adoptera pour régler ses rapports avec l'Europe, il en découlera des répercussions profondes sur la Banque nationale. Nous le savons tous.

Entre-temps et plus concrètement, une révision totale de la loi sur la Banque nationale approche. L'institut d'émission a besoin d'un cadre juridique mieux adapté à notre époque.

Malgré toutes les incertitudes de l'avenir, n'oublions pas qu'une entreprise sûre et stable est mieux à même de faire face aux défis qui se présenteront. La Direction générale et les autorités de la Banque n'auront de cesse, à l'avenir également, d'œuvrer dans ce sens.